USBTM5 - Management et organisation des entreprises de BTP

Mis à jour le 07-04-2023

Code : USBTM5

Unité spécifique de type cours

6 crédits

Responsabilité nationale :
EPN01 - Bâtiment et énergie / Jean-Sébastien VILLEFORT

Contact national :
Chaire de construction durable
2 rue Conté
37.3.70
75003 Paris
01 40 27 21 10
Said Masaoudi
par_btp@lecnam.net

Présentation

Prérequis

Public concerné : Professionnels du BTP et de l'architecture

Niveau : L3

Diplôme prérequis : Bac+2 BTP

Objectifs pédagogiques

Proposer une approche globale du management et des questions liées à la direction et à la gestion d'une entreprise de BTP. Il s'agit notamment de sensibiliser les cadres de formation initiale technique aux aspects économiques et managériaux de leur métier. Plus précisément : les ouvrir à la complexité de l'environnement socio-économique de l'entreprise ; leur faire connaître les outils de gestion des activités ; les aider à comprendre l'impact sur leur fonction et à développer un comportement adapté.

Programme

Contenu

- La stratégie : Analyse stratégique, stratégie de portefeuille et stratégie business, segmentation, facteurs clés de succès, stratégies génériques, gestion de portefeuille d'activités, manœuvres stratégiques

- **L'organisation** : Structure et les processus organisationnels, culture organisationnelle

- La gestion des opérations : Organisation industrielle, productivité des facteurs, Coûts-Qualité-Flexibilité-Délai, flux logistiques

- Le management de la qualité et la maîtrise des processus

- La performance : Comptes et analyse financière

- Les coûts : Maîtrise des coûts, contrôle de gestion, actualisation et calcul d'investissement

- La gestion de la technologie, la gestion de l'innovation

- Le marketing : Marketing stratégique et marketing opérationnel, marketing mix

- Application aux entreprises de BTP

Modalités de validation

- Contrôle continu
- Projet(s)
- Mémoire
- Examen final

Description des modalités de validation

Première session : Contrôle continu, rendu de projet, soutenance orale, examen selon le choix de l'équipe pédagogique après validation par le responsable national de l'US

Seconde session : Selon le règlement spécifique de la formation en alternance